

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE D'ALGÉRIE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE البعثة الدائمة للجزائر لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف والمنظمات الدولية بسويسرا

72^{ème} session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés

> Déclaration de S.E.M. Lazhar SOUALEM, Chef de la Délégation Algérienne

> > Genève, 04-08 octobre 2021

[Vérifier au prononcé]

Madame la Présidente, Monsieur le Haut-Commissaire, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'emblée vous faire part de la gratitude de la délégation algérienne pour le travail remarquable accompli au cours de l'année écoulée sous votre leadership, et vous assurer de notre pleine coopération dans l'œuvre commune de donner plein effet au mandat de notre humanitaire institution.

J'aimerais également remercier le Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi, pour ses efforts constants et son engagement personnel en faveur des pays d'accueil, afin de garantir la protection et l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes déplacées et apatrides.

Madame la Présidente,

Comme l'a si bien décrit M. le Haut-Commissaire dans son allocution d'ouverture, nos assisses interviennent dans un contexte fortement marqué par l'évolution exponentielle du nombre de personnes déracinées, au moment où la COVID-19 continue d'accentuer les vulnérabilités des réfugiés et de poser des entraves supplémentaires à l'exercice de leur droit au retour volontaire.

Au regard de ce paysage humanitaire complexe, nous sommes, plus que jamais, interpellés sur l'impérieuse nécessité de renforcer la coopération et la solidarité internationales, afin d'assurer un partage équitable et prévisible de la charge et des responsabilités ainsi que de favoriser un meilleur environnement pour la protection des réfugiés.

Madame la Présidente,

Au-delà de la solidarité internationale, il est tout aussi nécessaire de mettre en œuvre des solutions globales, durables et inclusives qui font partie intégrante du mandat du HCR.

De telles solutions doivent favoriser la création de conditions propices au retour librement consenti des personnes déplacées, dans la sécurité et la dignité.

Elles requièrent, dès lors, un engagement indéfectible de la communauté internationale pour résoudre les causes profondes de ces déplacements, dans le respect de la légalité internationale et des principes de la Charte des Nations Unies, et en tenant compte de la spécificité de chaque situation.

C'est animée de cette conviction que l'Algérie continue d'œuvrer à la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la prévention et la résolution des conflits, notamment dans la région Sahélo-Saharienne où elle demeure résolument engagée à faire face aux menaces inhérentes aux différents foyers de tensions, et à partager son expérience en matière de réconciliation nationale.

Dans ce registre, l'Algérie apporte son soutien indéfectible au dialogue national interlibyen, sous les auspices des Nations Unies. La Réunion ministérielle des Pays voisins de la Libye, que mon pays a eu le privilège d'abriter les 30 et 31 août 2021, témoigne de notre volonté de contribuer à asseoir la stabilité dans ce pays frère.

C'est dans cet esprit, également, que l'Algérie poursuit son rôle à la tête du Comité de suivi de l'Accord pour le Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Mon pays réitère son attachement à la concrétisation des objectifs et des principes de cet Accord qui représente le cadre approprié pour le retour et le maintien de la stabilité au Mali.

Aussi, est-il nécessaire de rappeler que cet engagement, renouvelé et renforcé, de l'Algérie dans son voisinage se traduit également par l'octroi régulier d'assistance alimentaire et médicale aux populations vulnérables des pays confrontés à des crises humanitaires.

Madame la Présidente,

Cette auguste assemblée m'offre l'occasion de réitérer la ferme détermination de mon pays à poursuivre sa bienveillante politique d'accueil, d'asile, d'hospitalité et de générosité à l'égard des femmes et des hommes en quête de liberté et de dignité.

C'est particulièrement le cas des réfugiés du Territoire non-autonome du Sahara occidental, que l'Algérie accueille depuis 46 dans les camps prés de Tindouf. Il s'agit de la première situation la plus prolongée sous le mandat du HCR mais, hélas, l'une des moins visibles au monde.

Eu égard à la vulnérabilité de ces réfugiés, qui dépendent principalement de l'aide humanitaire, l'Algérie ne ménage aucun effort pour leur garantir la protection et l'assistance dont ils ont besoin, et faciliter l'exécution des programmes humanitaires qui leur sont destinés, y compris dans le contexte de la COVID-19.

C'est l'occasion pour ma délégation de traduire la reconnaissance de l'Algérie à l'endroit du HCR, ses partenaires sur le terrain et les donateurs pour leur appui précieux aux réfugiés sahraouis, et les encourager à renforcer davantage cette dynamique pour leur assurer une meilleure prestation de services.

En ce sens, nous exhortons, de nouveau, le Haut-Commissariat à procéder, à l'adaptation des besoins de ces réfugiés à leur nombre réel qui, vous en conviendrez, dépasse de loin le chiffre de 90.000 utilisé jusqu'ici comme référence. Ma délégation demeure profondément préoccupée par le retard accusé dans la prise en compte officielle des conclusions de l'étude commune inter-agences de 2018 qui a permis de mieux apprécier le nombre des réfugiés sahraouis, en estimant leur nombre estimatif à 173.600. Un chiffre qui a bien augmenté depuis cette date, notamment en raison du déplacement de nouvelles familles sahraouies des territoires libérés vers les camps prés de Tindouf, à la suite de la rupture du cessez-le-feu le 13 novembre 2020, entre le Royaume Maroc et le Front Polisario.

Madame la Présidente,

Force est d'admettre que la prise en charge des besoins des réfugiés sahraouis ne peut se limiter à la protection et à l'assistance, sans envisager la résolution de la cause profonde de leur exil forcé, à savoir l'occupation illégale de leur Territoire.

C'est pourquoi, la communauté internationale doit s'investir sérieusement dans la solution durable tant souhaitée par ces réfugiés, à savoir l'exercice de leur droit au retour volontaire. Cette solution passe par l'application intégrale du Plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental et l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et équitable qui garantit au Peuple sahraoui, refugiés y compris, le droit inaliénable de déterminer librement son destin.

Convaincue de la primauté du droit et de la légalité internationale sur toute manœuvre ou tentative d'imposer le fait accompli colonial, l'Algérie soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU pour relancer le processus de négociations, et appuie la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de réactiver la Troïka des Chefs d'Etats et de Gouvernements pour relancer des discussions directes entre le Royaume du Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique, afin de parvenir à un règlement définitif de cette question de décolonisation.

Pour conclure, Madame la Présidente, je tiens à réaffirmer l'attachement de mon pays au multilatéralisme et à la coopération internationale pour contribuer à un meilleur avenir pour les réfugiés, les déplaces et les apatrides, dans un monde de paix et de sécurité, où personne ne sera mis de côté.

Je vous remercie.